

COMMUNICATION RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le budget qui sera présenté lors du conseil de Paris de décembre sera fortement marqué par la crise que nous traversons. Les finances de la Ville de Paris sont en effet affectées, de manière inédite dans notre histoire récente, par la crise économique, car ce qui fait habituellement la force de notre ville - son attractivité, son dynamisme, la structure de son économie, sa centralité - placent aujourd'hui notre collectivité dans une situation particulièrement difficile.

Compte tenu de la difficulté de la situation, la Ville de Paris a fait le choix, dès le mois de mai 2020, de déployer un **plan de relance à hauteur de 200M€, voté à l'unanimité par le Conseil de Paris**. Il a permis de mettre en place des mesures indispensables en faveur des plus précaires et des acteurs les plus touchés, notamment le secteur culturel, les associations et les commerçants. Ce plan de relance a permis de dégager par de nombreux mécanismes (exonération de loyers, de droits de place, de droits de voirie et l'aide aux concessionnaires) près de 120 millions d'euros pour soutenir les acteurs économiques. À cela s'ajoutent notamment 10 millions d'euros en faveur du tourisme, 15 millions d'euros pour la culture, 8 millions d'euros à destination des acteurs associatifs, 1,2 millions d'euros pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, ainsi que 5,5 millions d'euros aides pour les étudiants touchés par la précarité. Certaines des mesures transitoires ont été prolongées au-delà de la seule année 2020, afin d'accompagner les professionnels dans la sortie de crise.

Cet été, le montant total du coût de la crise pour la ville a été évalué à près de **565M€**. Les dernières prévisions réalisées affichent désormais un coût encore plus important, estimé à **800M€**. En effet, les conséquences de la crise sur les finances de la Ville sont considérables, qu'il s'agisse de l'augmentation de nos dépenses (+260M€ par rapport au BP 2020) ou de la baisse de nos recettes (- 540M€ par rapport au BP 2020) selon les prévisions d'exécution. **La dette totale de la collectivité aura donc augmenté de 671 M€ à l'issue de l'exercice 2020, augmentation due en majeure partie aux conséquences de la crise COVID.**

La Ville assume pleinement les choix qui ont été faits : celui d'aider les plus précaires, de protéger ses agents, de soutenir le tissu économique, de continuer à investir pour ne pas ajouter de la crise à la crise. Ces choix, aussi lourds soient-ils sur le plan budgétaire, sont soutenable, mais la contrainte est forte : **il est indispensable que l'Etat, qui en a les moyens et qui bénéficie des décisions prises par l'exécutif, nous permette de continuer à remplir nos missions.**

Dans le contexte décrit ci-dessus, ce débat d'orientation budgétaire revêt une importance toute particulière car, au-delà du fait qu'il s'agit du **premier de la mandature**, il s'inscrit dans un **contexte inédit de crise sanitaire, économique et sociale**. Il repose ainsi sur un **équilibre** entre, d'une part, le **respect des engagements pris devant les Parisien.ne.s** pendant la campagne, notamment en finançant les investissements essentiels aux transformations écologiques et sociales que nous portons et, d'autre part, la nécessité de mettre en œuvre des **politiques volontaristes de solidarité et de relance de l'économie** dans cette période de crise exceptionnelle.

*

2021. UN BUDGET D'ENGAGEMENT AU CŒUR DE LA CRISE : MAINTENIR UNE POLITIQUE SOCIALE À LA HAUTEUR DES BESOINS ET FINANCER LES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DE LA VILLE DE DEMAIN

Le rôle de la ville est de poursuivre, l'année prochaine, ses efforts en faveur des plus vulnérables, premières victimes de la crise. C'est pourquoi je propose un **nouveau budget de combat** pour l'année qui s'ouvre. Alors que, dans une situation de crise, la tentation du repli et de l'austérité peut guetter, **nous faisons le choix d'assumer nos responsabilités face à la crise et d'engager des dépenses à la hauteur des besoins**. Ainsi, les dépenses de fonctionnement du budget s'établiraient à 8 181 M€, contre 8 010 M€ au BP 2020, soit une **progression de 2,1 %** d'un exercice à l'autre (contre une augmentation de 1,14% entre les deux budgets précédents), en raison principalement de l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses sociales, justifiant à elles seules près du tiers de l'augmentation.

Face à la crise, la ville maintient l'effort afin de lutter contre l'épidémie, agit en faveur des acteurs les plus touchés et accroît ses mesures de solidarité

Depuis le début de la crise sanitaire, Paris a fait beaucoup pour lutter contre l'épidémie. Il est de notre responsabilité de continuer de protéger les Parisiennes et les Parisiens dans ce contexte inédit ; **dans cette perspective, je propose l'adoption d'une stratégie parisienne de contrôle de l'épidémie de Covid19**. Cette stratégie, financée par la ville à hauteur de 7,5 millions d'euros, permettra notamment le renforcement des actions de dépistage menées par la Ville, en coordination avec l'ARS, grâce au maintien des centres dépistage, la création d'équipes mobiles pour opérations de dépistage ciblé, l'achat de tests rapides antigéniques, et des renforts de préleveurs pour assurer le dépistage récurrent des personnels médico-sociaux). Cette stratégie comprend par ailleurs le déploiement d'une communication grand public et ciblée et, lorsque cela sera possible, la préparation à une campagne massive de vaccination.

Par ailleurs, nous le savons, la crise sanitaire, devenue économique et sociale, a pesé massivement sur les plus précaires et pourrait conduire de nombreuses entreprises à cesser leur activité et beaucoup de Parisien.ne.s à perdre leur emploi. Dans ce contexte, **je propose l'adoption d'un plan Boost emploi de 9 millions d'euros pour l'année 2021**. Ce plan, tourné prioritairement vers les jeunes, permettra de proposer des outils de formation professionnalisantes pour accompagner les Parisiennes et Parisiens vers les emplois de demain (par exemple ceux des services à la personne ou de l'agriculture durable), ainsi que de construire de nouveaux parcours d'insertion professionnelle, notamment par l'activité économique à destination des décrocheuses et décrocheurs. Ce plan, qui prévoit des engagements de la Ville en tant qu'employeur public, permettra également d'accompagner davantage de bénéficiaires du RSA, dont le nombre augmente fortement avec la crise.

Dans cette perspective, le budget 2021 veillera également à poursuivre et accroître les financements dédiés à la **politique municipale en faveur de la solidarité et de la promotion de l'égalité**. Les objectifs de lutte contre toutes les formes d'exclusion, de réduction des inégalités et de garantie des droits de tous, doivent, en cette période si exceptionnelle, être réaffirmés pour apporter un soutien à chacun. À cette fin, les **subventions au titre de la solidarité seront maintenues** (notamment subventions Grande Cause et aux structures dédiées à l'accueil des réfugiés), des crédits supplémentaires seront allouées pour la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la lutte contre les **discriminations LGBTQI+**. Il est également prévu de maintenir les dispositifs de contrats jeunes majeurs, des internats scolaires et les subventions aux centres sociaux.

Paris poursuivra une politique d'investissements ambitieuse

Depuis 2014, la Ville investit massivement dans le territoire parisien afin d'**améliorer la qualité des infrastructures et offrir un haut niveau de services publics. Malgré la crise que nous traversons, l'année 2021 s'inscrira dans la continuité des années précédentes en matière d'investissement** et permettra de lancer les premiers projets prioritaires tels que la **valorisation écologique de l'espace public et l'aménagement urbain**.

Ainsi, le financement des principaux projets d'aménagement en cours sera assuré dans le cadre de ce budget 2021, qui consacrera 63 millions d'euros d'investissement à des projets phares de la Ville de Paris, tels que les **rues aux écoles**, la **pérennisation des coronapistes**, la construction des **Cours Oasis** ou encore le **prolongement du Tramway T3**. En outre, le budget 2021 prévoira le financement des projets nouveaux. Ainsi, par exemple, 40 millions d'euros devraient être dédiés, dès 2021, à **l'aménagement et à la végétalisation de l'espace public à l'échelle des quartiers, en concertation avec les habitants**.

Nous financerons par ailleurs des projets ambitieux destinés à favoriser la transition écologique, notamment afin de parvenir à nos objectifs de **lutte contre le gaspillage et la sortie du plastique**, en faveur de **l'alimentation et de la distribution durables**, pour promouvoir **l'agriculture urbaine** et lancer le projet AgriParis. L'année 2021 consacrera également le financement des **premières forêts urbaines**.

Dans une perspective de valorisation écologique de notre stratégie budgétaire, je souhaite par ailleurs poursuivre l'initiative de « **Green budgeting** » adoptée fin 2019 en Conseil de Paris, en lien avec l'*Institute for Climate Economics* (I4CE) et d'autres collectivités, qui consiste en l'élaboration d'un **budget carbone**, afin d'être capable, pour chaque ligne budgétaire, de qualifier l'impact climatique de nos décisions et initiatives. Ce travail sera complété, dans un second temps, afin de pouvoir également prendre en compte, à travers notre suivi budgétaire, l'impact de nos politiques en termes de lutte contre les **inégalités de genre**.

Enfin, le budget de l'année 2021 permettra de financer une politique de sécurité renouvelée, au service de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens.

Comme annoncé pendant la campagne, l'année 2021 consacrera la création de la Police Municipale, qui incarnera l'ambition de la politique de sécurité de la Ville. Elle devra ainsi permettre d'assurer la **tranquillité publique par une présence de terrain visible** et active, et de lutter contre les incivilités et infractions du quotidien.

Première étape dans le déploiement de cette Police municipale parisienne, le budget 2021, d'un total de 184 millions d'euros, permettra de poursuivre la **stratégie de recrutement engagée en 2020**, avec 130 postes supplémentaires, qui intégreront une force de Police municipale qui ressemble aux Parisien.ne.s (féminisation, diversité, etc.).

Ce budget financera également, avec 3 millions d'euros supplémentaires, l'équipement des agents ainsi qu'un programme de **formations**, comprenant à la fois les formations obligatoires de droit commun, mais aussi des formations **adaptées à nos missions et nos valeurs** (relation avec les habitants, prévention aux discriminations, promotion de la déontologie, etc.).

*

POUR FINANCER CES PRIORITÉS, DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE PARTICULIÈREMENT CONTRAINT ET EN L'ABSENCE DE SOUTIEN DE L'ÉTAT, UN RECOURS ACCRU À L'ENDETTEMENT EST NÉCESSAIRE, MAIS IL DEMEURERA MAÎTRISÉ

Le coût de la crise du Covid en 2020 affecte fortement notre capacité d'autofinancement pour 2021

L'effondrement des recettes et l'accroissement concomitant des dépenses réduisent drastiquement la capacité d'autofinancement de la Ville de Paris, au même titre que les autres collectivités. **Les recettes de fonctionnement de 2020 ont subi une baisse de 540M€** (par exemple, les DMTO ont diminué de 120M€, la taxe de séjour de 50M€, alors que **les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 186M€** (par exemple les achats d'EPI ont représenté +50M€, la hausse RSA +34M€, les aides exceptionnelles aux familles +7,5M€ la campagne dépestage +5M€ etc.)

Les conséquences de la crise ne portent pas que sur 2020 mais auront aussi des incidences pour l'exercice budgétaire 2021. Plus spécifiquement, la crise sanitaire a entraîné une forte diminution des transactions immobilières et, mécaniquement, des recettes revenant à la collectivité, de mars à mai 2020 (-14,57 % par comparaison avec la période de mars à mai 2019). Dans ces conditions de ralentissement des transactions et de la progression des prix de l'immobilier, les recettes de DMTO seraient envisagées, pour l'année 2021, à 1 587 M€. Cette inscription prudente marquerait un **recul de 63 M€, soit 3,8 %, par rapport au BP 2020.**

L'année 2020 a également marqué un fort retrait de **l'activité touristique internationale**, ce qui a directement affecté Paris, deuxième ville la plus visitée au monde en 2019. Les recettes issues de la taxe de séjour (TS) seraient ainsi en recul en 2020, à 45 M€, contre 95 M€ constatées en 2019. Par ailleurs, les recettes de gestion seraient, en 2021, en recul de près de 4% par rapport aux inscriptions du BP 2020 compte-tenu notamment des décisions de poursuivre certaines mesures d'exonération des droits de voirie afin d'accompagner le secteur économique. Ainsi, l'exonération des droits de voirie s'appliquant aux terrasses et à leurs accessoires se poursuivra jusqu'au 30 juin 2021, conduisant à un recul des recettes d'environ 14 M€ par rapport au BP 2020.

Malgré le coût de la crise et les multiples annonces du Gouvernement, la Ville n'a reçu aucun soutien financier de l'État

La troisième loi de finances rectificative, votée en juillet 2020, devait prévoir des dispositifs ambitieux au bénéfice des collectivités locales (dotation de compensation des pertes de recettes fiscales et tarifaires pour le bloc communal et avances remboursables DMTO pour les départements). Toutefois, **ces mesures de soutien ont, compte tenu des modalités de calcul retenues¹, largement manqué leur objet.** En effet, selon l'association France urbaine, sur les 750M€ annoncés concernant la dotation de compensation des pertes de recettes pour les communes, cette mesure conduirait en réalité à des dotations pour un total de 230M€ à 250M€. En outre, 80% des communes éligibles à la dotation de compensation compteraient moins de 1.000 habitants et parmi les 50 principaux bénéficiaires, 29 seraient des communes d'outre-mer et 17 des communes classées stations de tourisme. Comme la vaste majorité des

¹ Le dispositif compense seulement les pertes de recettes fiscales et domaniales mais pas les pertes de recettes tarifaires, qui représentent pourtant une part importante parmi les recettes totales notamment pour les villes centres.

grandes villes de France, Paris n'a pas été éligible à cette mesure présentée comme l'outil central du soutien étatique au bloc communal. En outre, et malgré les pertes importantes de DMTO, de recettes fiscales à l'instar de la taxe de séjour, **Paris n'est pas non plus éligible, en tant que département, à l'avance remboursable DMTO**, car les modalités de calcul retenues par les services de l'Etat conduisent à exclure les départements dont les recettes étaient élevées en 2019.

Par ailleurs, reconnaissant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales, **l'Etat a annoncé un plan « France Relance »**, présenté comme un **soutien inédit pour en faveur des collectivités**, qui assurent 70% de l'investissement public en France. Or, à ce jour, les enveloppes envisagées pour financer des projets parisiens, dont l'intérêt pour le territoire au-delà de ses seuls habitants serait pourtant majeur, seraient de montants insuffisants pour répondre aux enjeux.

Cette absence de soutien s'inscrit dans un contexte de désengagement structurel de l'État vis-à-vis des collectivités

En cette période de crise, la dette sociale de l'Etat s'accroît fortement, venant confirmer la tendance existante. Les dépenses sociales devraient en effet s'établir à **1 774 M€ au BP 2021, contre 1 718 M€ au BP 2020**, soit une progression de 3,3 %, traduisant notamment l'impact social de la crise. Depuis janvier, la Ville a notamment enregistré 7 500 nouveaux allocataires du RSA. Selon les projections, cette dynamique devrait se poursuivre et Paris compterait, en moyenne sur l'année 2021, 68 000 allocataires du RSA (contre environ 66 500 mi 2020). Cette augmentation du nombre de bénéficiaires explique la croissance, à hauteur de 25 M€, du budget consacré au RSA en 2021, qui se porterait à 385 M€, pour une allocation mensuelle moyenne de 502 €. Cette augmentation du budget alloué aux dépenses de RSA en 2021 alimentera la dette sociale de l'État à l'égard de la collectivité parisienne, du fait de la très **imparfaite compensation financière des compétences sociales qu'il a transférées aux départements (RSA, APA et PCH)**. Ainsi, en 2020, Paris a consacré 581 M€ à la mise en œuvre de ces dispositifs légaux et a perçu, à ce titre, une compensation de l'État à hauteur de 462 M€. **Le reste à charge supporté par la Ville est donc, en 2020, de 119 M€**, correspondant à 20 % du coût des allocations individuelles de solidarité. **Depuis 2014, la dette sociale cumulée de l'État vis-à-vis de la Ville de Paris s'établit à 882 M€.**

La crise de la Covid-19 et les réformes successives de suppression des impôts locaux ont encore davantage mis en lumière le peu de leviers financier à la main des exécutifs locaux pour mettre en œuvre les décisions politiques pour lesquelles ils ont été élus et, *a fortiori*, faire face à des situations d'urgence. Compte tenu de la dégradation de notre capacité d'autofinancement, ce désengagement de l'État n'est plus soutenable et une **compensation effective, par l'État, du reste à charge résultant de la hausse des dépenses sociales (soit 120 M€) est indispensable** pour neutraliser une partie des pertes de recettes liées à la crise.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'Etat (549M€) s'établissent à un niveau inférieur aux dépenses de péréquation (655M€, soit +41M€ par rapport au BP 2020). Malgré ce contexte, Paris assume ses responsabilités en finançant plus de 58% de la solidarité entre collectivités franciliennes et à plus de 22% à l'échelle nationale, ce qui fait de la Ville la collectivité la plus « solidaire » de France. Pour rappel, les dotations de l'Etat ont baissé de près de 57%, soit - 760M€, entre 2010 et 2020 pour la ville.

Dans ce contexte, Paris - associée à d'autres villes et départements - a par ailleurs formulé des propositions pour restaurer l'autonomie financière et fiscale des collectivités

La version du projet de loi de finances pour 2021, actuellement débattue au Parlement, telle qu'initialement proposée par le Gouvernement, ne contient aucune mesure ambitieuse visant à soutenir les collectivités pour faire face à la crise et ne reprend aucune proposition du rapport du député Jean-René Cazeneuve consacré à l'évaluation de l'impact de la crise du COVID 19 sur les finances locales.

Afin de faire du PLF 2021 un texte de soutien aux collectivités, nous avons proposé au Gouvernement, ainsi qu'aux parlementaires, plusieurs amendements qui permettraient d'apporter des ressources plus pérennes aux collectivités, sans peser sur les finances publiques de la Nation.

D'une part, nous souhaitons permettre aux départements qui le souhaitent **d'augmenter le taux du plafond des DMTO actuellement fixé à 4,5% à 4,8%**. Cette mesure est soutenue par l'assemblée des départements de France (ADF) et était proposée par le député Cazeneuve dans le rapport pré-cité.

D'autre part, nous proposons de permettre aux collectivités du bloc communal de **soutenir les professionnels de l'hôtellerie de leur territoire en autorisant des modalités de calcul spécifiques de la taxe de séjour applicables aux logements loués sur les plateformes numériques** comme AirBnB. Cette évolution législative, comparable à ce qui est pratiqué dans d'autres capitales européennes, permettrait de limiter les distorsions de concurrence que nous constatons entre les professionnels de l'hôtellerie et les plateformes numériques, ainsi que de limiter le développement des locations de logements à des fins touristiques dans les zones tendues. Cette mesure est également soutenue par l'association de collectivités France urbaine.

Enfin, nous souhaitons que la possibilité soit donnée aux collectivités de **majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** jusqu'à 100% et non plus 60% comme la loi le permet actuellement. Cette mesure participerait ainsi à rendre disponibles des logements dans les secteurs de pénurie de logements. Cette proposition bénéficie aussi du soutien de l'association France urbaine.

Le financement de nos investissements devra s'appuyer sur une stratégie d'endettement prudente, facilitée par des bonnes conditions d'accès au marché et par un contexte de taux durablement bas

La crise que nous traversons nous conduit à prendre des décisions politiques pour maintenir l'activité économique et l'emploi, ainsi que pour soutenir les commerces, les acteurs de la culture et les associations. Plus que jamais, notre rôle est de poursuivre l'accompagnement de l'investissement local ; ne rien faire aurait un coût financier et humain bien plus important. Pour financer ces priorités, l'endettement de la ville augmentera l'an prochain.

Cette approche est maîtrisée : les conditions d'emprunt proposées à la ville sont particulièrement favorables. En effet, Paris profite à la fois d'un contexte de taux bas généralisés et d'un écart moyen aux obligations émises par l'État (OAT) stable à 0,25%, qui reflète une signature appréciée par les investisseurs. Par ailleurs, la diversification des sources de financements et la limitation de notre exposition aux variations des taux d'intérêt permettent à la ville d'assurer une gestion prudente de sa dette.

Ainsi, et malgré la situation inédite dans laquelle se trouve la Ville de Paris, les agences Fitch Ratings et Standard and Poor's ont confirmé, en octobre 2020, la **notation « AA »**, meilleure note possible pour une collectivité locale française, signe de sa solidité financière et de la qualité de sa gestion. Cette note s'accompagne d'une perspective négative liée aux effets de la crise sanitaire sur l'exécution budgétaire de la collectivité.

Une stratégie financière qui permet également d'intégrer nos objectifs en matière de transition énergétique

Depuis 2014, la Ville de Paris déploie des outils financiers au service de l'adaptation du territoire parisien, avec l'appui des acteurs de la finance verte. Ainsi, nous avons choisi d'avoir recours, dans un premier temps, à des obligations vertes, puis à des obligations dites « sustainable », qui permettent le financement dans des conditions optimisées d'un périmètre plus large de projets, notamment à vocation sociale. **La Ville de Paris vient d'émettre 300M€ de ce type d'obligations**, en ce mois d'octobre 2020. Ils nous permettront de financer des projets ambitieux, de la réalisation de nouvelles pistes cyclables à la rénovation énergétique de nos bâtiments, mais aussi des projets en faveur de l'économie sociale et solidaire ou visant l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables.

Cette source de financement n'est pas marginale : ces dernières années, nous avons émis **environ 1Md€ d'obligations vertes ou « soutenables »**. Elles représentent aujourd'hui **18% de notre encours de dette**. Outre ces émissions obligataires, pour lesquelles nous allons maintenir notre demande, nous nous sommes engagés dans la finance responsable en créant le fonds d'investissement territorial inédit, « Paris Fonds Vert », dédié au financement des PME innovantes contribuant à l'atteinte des objectifs du Plan Climat de la Ville. Et ce n'est qu'un premier pas, puisque nous allons changer d'échelle pour ce fonds.

En outre, pour la première fois en France, la ville de Paris a fait le choix, aux côtés de de la ville et métropole de Lille, la métropole de Lyon et celle de Strasbourg, en partenariat avec I4CE, de **construire un budget mesurant l'impact des dépenses sur les émissions de gaz à effet de serre**. Élaborer un budget carbone, c'est être capable, pour chaque ligne budgétaire, de qualifier l'impact en termes climatiques. L'enjeu est d'apporter de la lisibilité sur les dépenses de la ville, d'en tirer des conséquences pour orienter nos politiques publiques et nos investissements, et **ainsi réduire la dette écologique que nous léguons aux générations futures**.